

Compte-rendu de la section permanente du CNESERAAV du 19 octobre 2023

FO Enseignement agricole y était représentée par Christine Heuzé.

En réponse aux déclarations liminaires, l'administration partage l'émotion des représentants des personnels suite à l'assassinat du professeur de Français à Arras. Le ministre est venu faire la minute de silence à la DGER

Par ailleurs, le [décret](#) revalorisant l'indemnité des membres de la CNECA a été publié au JO le 13 octobre. Ces dispositions sont applicables aux indemnités allouées au titre des années civiles à compter de l'année 2023.

Le texte relatif à la prime des PRAG est à la signature

1 Approbation des compte-rendu des CNESERAAV des 15 décembre 2022 et du 25 mai 2023

Vote : unanimité

2. Avis sur le projet de Pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricole (PLOAA) : bachelor Agro et Experts associés (retiré)

Concours

3 Avis sur le projet d'arrêté relatif au concours expérimental ONIRIS - Arrêté du XXXXX fixant des modalités expérimentales d'admission en première année de formation d'ingénieur de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique(ONIRIS)

Présentation

Ce projet d'arrêté autorise l'ouverture, à titre expérimental, pendant 4 ans (sessions des concours 2024, 2025, 2026 et 2027), à Oniris VetAgroBio d'un nouveau recrutement pour le cursus ingénieur agro.

Ce recrutement expérimental est justifié par la situation de l'école d'ingénieur spécialisée sur l'agroalimentaire, rencontrant des difficultés à couvrir le nombre de places ouvertes sur le cursus ingénieur agroalimentaire, qui offrent pourtant des débouchés importants avec des niveaux de rémunération supérieurs aux autres secteurs.

Le vivier de recrutement est constitué de titulaires de L2 ou équivalent et de candidats à la voie CPGE BCPST qui sont sans proposition d'intégration ou ayant validé 120 crédits ECTS. En revanche, cette voie de recrutement n'autorise pas l'école à recruter des étudiants en concurrence des voies d'accès du concours commun agro.

La durée des études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur est de cinq ans pour les étudiants admis juste après le baccalauréat et de trois ans pour les étudiants admis en 2ème année du cycle préparatoire.

Le concours est organisé par Oniris selon trois voies. Ce ne sont pas des concours pour « une école au rabais ».

10 places seront ouvertes pour la première année, ventilé sur les différentes voies de recrutement.

Débats :

FO Enseignement Agricole constate le manque d'attractivité de ces formations. Il y a concurrence entre les formations de nos écoles et aussi avec celles des écoles du privé. Il y a désaffection de ces filières et des métiers auxquelles elles amènent. C'est bien de diversifier les voies d'accès à ces formations.

Néanmoins, les personnels sont inquiets. Si l'établissement ferme que deviennent les personnels ?

L'administration souligne que l'évaluation, en 2026 est prévue sur l'article 6 : nombre d'étudiants, origine sociale et géographique.

Le pacte et la loi d'orientation agricoles prévoient un renouvellement des générations des agriculteurs mais aussi des métiers de l'industrie agroalimentaire. Il nous faut former 30 % de plus des effectifs dans la transformation. Dans l'enseignement supérieur, nous avons déjà atteint + 20% en dépit de l'infléchissement démographique. Il ne nous reste plus que 10% à atteindre.

Le ministère candidate, dans le cadre de France 2030, pour obtenir les moyens pour faire une grande campagne sur les formations agro afin de renforcer leur attractivité.

Pour la plupart de nos écoles (les ex ENSA), leurs formations sont connues. Ce n'est pas le cas de l'agroalimentaire, surtout sur Oniris.

Le concours commun mis en œuvre entre l'Institut Agro Rennes –Angers, site de Rennes et Oniris a permis à Oniris de gagner 25 étudiants.

Il faut ouvrir de nouvelles possibilités, notamment de recruter parmi des parcours physique chimie, ou des déçus des concours agro véto et autoriser Oniris à faire des recrutements dans ces populations. Ce concours est national. Par ailleurs, il n'y a pas de projet de restructuration de l'enseignement supérieur, seulement une plus grande collaboration entre Rennes et Nantes. Mais la baisse des recrutements engendre un risque sur l'arbitrage financier.

Interrogée sur le nom de son école, notamment par **FO Enseignement Agricole**, la directrice générale d'Oniris explique que l'appellation Vetagrobio Nantes, accolée à Oniris est issue des travaux menés dans le cadre du projet d'établissement suite au constat que même après 15 ans, le nom Oniris pose question. Il n'assure pas de visibilité et d'identification. Suite à plusieurs consultations, il a été décidé d'utiliser comme nom de marque Vetagrobio Nantes.

Vote :

Contre	Abstention	Pour	Ne prend pas part
	3	9	

4 Avis sur le projet d'arrêté relatif au concours Bordeaux Sciences Agro - Arrêté du XXXXXfixant des modalités d'admission post bac en formation d'ingénieur agronome à l'Ecole supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (retiré)

5 Information relative aux places concours « agro » 2023 Arrêté du XXXXX portant ouverture du concours commun d'accès aux formations d'ingénieur des écoles nationales relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et du ministère chargé de l'agriculture à la session 2024

6 Information relative aux places concours « véto » 2023 Arrêté du XXXXX portant ouverture du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires et du concours commun d'accès aux enseignements complémentaires conduisant aux diplômes nationaux des écoles nationales vétérinaires.

Présentation

Année	Agro Ecoles MASA	Augmentation par rapport à N-1	Paysagistes	Augmentation par rapport à N-1	Véto	Augmentation par rapport à N-1
2020	1822		93		646	
2021	1893	+4%	100	+7,5%	806	+24%
2022	2048	+8%	103	+3%	668	-17%
2023	2044	-0,2%	103	-	724	+8%
2024	2155	+ 5%	103	-	816	+12%

L'administration fait le constat d'une stabilisation du recrutement des ingénieurs. La transformation des DUT en BUT génère un manque de candidats.

Dans les écoles du privé, on enregistre une baisse cette année dans le recrutement en post bac. C'est lié à l'érosion démographique.

Débats :

FO Enseignement Agricole se félicite de l'augmentation du nombre d'étudiants dans nos formations même si certaines restent moins attractives. Du côté véto, pas de surprise. On sait qu'une partie importante est formée à l'étranger. (Belgique mais aussi Portugal ...), faute de place dans nos établissements.

Comment rendre nos formations attractives ? Comment attirer des élèves de bon niveau en nous adaptant à leurs envies et leurs ambitions professionnelles, dans le contexte démographique que l'on connaît ?

La question du niveau du nouveau bac se pose. Les étudiants se détournent des classes prépa. Et il y a aussi la création des BUT : les jeunes ont préféré faire une 3e année.

Mais dans nos établissements cela pose aussi des questions :

- Dans les écoles agroalimentaires où le recrutement s'effrite et se montre difficile, nos collègues AITOS s'inquiètent. Si des restructurations sont faites, que vont-ils devenir ?

- Dans les cursus attractifs où le recrutement augmente, le constat est qu'on ne sait plus comment accueillir les étudiants, notamment pour les cours magistraux en amphi. Les écoles véto connaissent d'ores et déjà le problème et aussi celui du dédoublement des TP/TD : cela demande plus de moyens !

Le ministère affirme maintenir ainsi les moyens des écoles. Mais avec l'absorption du point d'indice pour la rémunération des contractuels et l'augmentation des fluides, les écoles peinent à boucler les budgets. De plus, les enseignants, les personnels administratifs et techniques manquent pour accomplir toutes les missions des écoles. Les personnels sont au bord du burn-out. Pour certains, c'est déjà le cas.

Or l'enseignement agricole doit être au cœur de la future loi d'orientation. Il est temps qu'on donne des moyens à nos écoles.

BTSA

7. Attendus Parcoursup : projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un BTSA.

Présentation :

La réglementation liée à la plateforme Parcoursup (code de l'éducation article D612-1-6) exige que les attendus liés à chaque formation soient définis. S'agissant de diplômes nationaux, la DGER est responsable de la publication des attendus relatifs aux brevets de technicien supérieur agricole. Le présent arrêté porte les modifications nécessaires liées aux rénovations de plusieurs spécialités de BTSA rénovés à la rentrée scolaire de septembre 2024.

- BTSA spécialité Aménagements paysagers
- BTSA spécialité Aquaculture
- BTSA spécialité Gestion et protection de la nature
- BTSA spécialité Gestion forestière

Les attendus ont aussi été structurés en deux parties : intérêts d'une part et capacités et connaissances attendues d'autre part, afin d'apporter plus de lisibilité et de cohérence.

Débats :

Pour **FO Enseignement Agricole**, cela semble positif pour le recrutement en BTSA au travers de Parcoursup.

Vote : Unanimité

8. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSA spécialité « génie des équipements agricoles »,

Présentation

Présentation :

Rénovation du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) spécialité « Génie des équipements agricoles ».

Le BTSA comporte seize spécialités pouvant se décliner en différentes options. Il permet également la poursuite d'études. Le nouveau règlement général du diplôme, précisé par le décret n°2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole, entrera en vigueur progressivement au rythme des vagues de rénovations des différentes spécialités de BTSA. La rénovation des seize spécialités de BTSA est prévue de 2022 à 2025. Elle vise à prendre en compte les évolutions des métiers et des politiques publiques. Elle s'inscrit dans une réforme globale du diplôme de BTSA, impliquant des modifications du règlement général du diplôme afin de permettre la délivrance du BTSA sous forme semestrialisée, sur la base du volontariat des établissements ayant été habilités à cet effet.

Débats :

FO Enseignement Agricole salue le fait que, suite à réaction du CNEA, dans sa composante représentants des personnels mais aussi des professionnels, le référentiel a été revu. La nouvelle version est plus en phase avec les besoins de formation, notamment en regard à la nécessité de former les futurs professionnels aux transitions. Néanmoins, pour ce projet d'arrêté de création d'un BTSA pour la rentrée 2025, **FO Enseignement Agricole** est contre notamment sur la possibilité de semestrialisation, qui est contraire au statut des enseignants de BTSA, PLPA et PCEA. **FO Enseignement Agricole** s'oppose aussi au 100% CCF. Nous sommes attachés à la valeur nationale d'un diplôme garantie par des épreuves terminales nationales.

Contre	Abstention	Pour	Ne prend pas part
	6	6	

Etablissements :

9 Avis sur le projet de décret relatif aux statuts de la ComUE Université de Lyon

Présentation :

Cela concerne le changement de statut juridique de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université de Lyon qui devient ComUE Lyon Saint-Étienne. VetAgroSup est membre de cette ComUE.

Sa gouvernance, ainsi que ses établissements membres et associés, souhaitent sa transformation dans le cadre des dérogations permises par l'article 16 de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La ComUE a redéfini collectivement ses missions et viendra désormais en appui des stratégies des établissements.

En matière de gouvernance, la composition du conseil d'administration évolue, le conseil des membres est transformé en directoire et le conseil académique est transformé en collège académique. Plusieurs instances ne sont pas reprises dans le projet de nouveaux statuts (le comité doctoral – la ComUE expérimentale ne délivrera plus le diplôme du doctorat - ainsi que le conseil d'orientation stratégique).

Les établissements membres et associés ont été associés à la réflexion depuis mars 2022, ainsi que les partenaires territoriaux et les personnels de la ComUE.

Le conseil des membres de la ComUE Université de Lyon a émis un avis favorable au projet le 27 juin 2023 (unanimité).

Le comité social d'administration de l'établissement a émis un avis favorable au projet le 10 juillet 2023 (unanimité).

Le conseil d'administration de la ComUE Université de Lyon a délibéré, le 11 juillet 2023, en faveur de la transformation de la ComUE Université de Lyon en ComUE expérimentale « ComUE Lyon Saint-Étienne » (39 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions).

Débats :

Vote :

Contre	Abstention	Pour	Ne prend pas part
6		6	